

FNB registre de transactions et processus novateurs Indxx First Trust

Ce document contient des renseignements essentiels sur le FNB registre de transactions et processus novateurs Indxx First Trust. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus de ce fonds négocié en bourse (FNB). Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec la Société de gestion de portefeuilles FT Canada au 1 877 622-5552 ou à l'adresse info@firsttrust.ca, ou visitez le www.firsttrust.ca.

Avant d'investir dans un FNB, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Date de création du FNB	23 mars 2018
Valeur totale au 29 février 2024	2 141 974 \$
Ratio des frais de gestion (RFG)	0,81 %
Gestionnaire du fonds	Société de gestion de portefeuilles FT Canada
Gestionnaire de portefeuille	First Trust Advisors L.P.
Distributions	Trimestrielles

Information sur les opérations

(12 mois se terminant le 29 février 2024)

Symbole boursier	BLCK
Bourse	TSX
Monnaie	Dollars canadiens
Volume quotidien moyen	104
Nombre de jours de négociation	206/252

Information sur l'établissement du prix

(12 mois se terminant le 29 février 2024)

Cours du marché	24,50 \$ - 28,33 \$
Valeur liquidative	24,32 \$ - 28,56 \$
Écart acheteur-vendeur moyen	1,26 %

Dans quoi le FNB investit-il?

Le FNB visera à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice axé sur l'innovation en matière de transactions et de processus. À l'heure actuelle, le FNB vise à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement de l'indice Indxx Blockchain Index (l'« indice »), déduction faite des frais.

La stratégie de placement du FNB consistera à obtenir une exposition à l'indice par la détention de titres du First Trust Indxx Innovative Transaction & Process ETF (le « fonds sous-jacent »), FNB indiciel négocié à une bourse de valeurs des États-Unis, qui reproduit intégralement ou essentiellement le rendement de l'indice au moyen de la détention directe de titres constituants de l'indice. L'indice comprend les titres de sociétés qui s'adonnent activement à l'utilisation de la technologie des chaînes de blocs, à des investissements dans celle-ci ou à son développement ou qui ont des produits en voie de tirer profit de cette technologie et/ou qui ont le potentiel de tirer profit de l'efficacité accrue qu'elle apporte aux processus. L'indice vise à n'inclure que les titres de sociétés qui ont consacré d'importantes ressources à l'utilisation de la technologie des chaînes de blocs.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du FNB au 29 février 2024. Ces placements changeront.

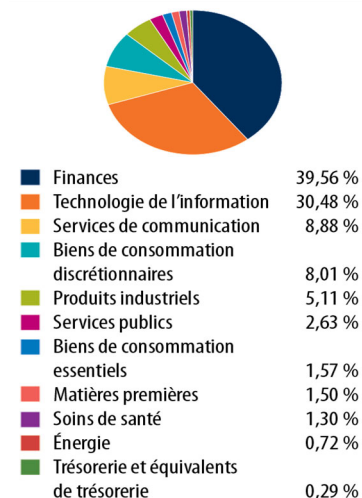
Dix principaux placements du fonds sous-jacent (au 29 février 2024)

Advanced Micro Devices, Inc.	2,22 %
NVIDIA Corporation	2,10 %
Taiwan Semiconductor Manufacturing Company Ltd. (ADR)	1,75 %
Salesforce, Inc.	1,70 %
Capgemini SE	1,66 %
SAP SE	1,65 %
Micron Technology, Inc.	1,59 %
Amazon.com, Inc.	1,57 %
International Business Machines Corporation	1,54 %
Microsoft Corporation	1,54 %

Pourcentage total des dix principaux placements : 17,32 %

Nombre total de placements : 103

Répartition des placements du fonds sous-jacent (au 29 février 2024)¹



¹ Le pourcentage pourrait ne pas totaliser 100 % en raison de l'exclusion d'autres éléments d'actif et de passif.

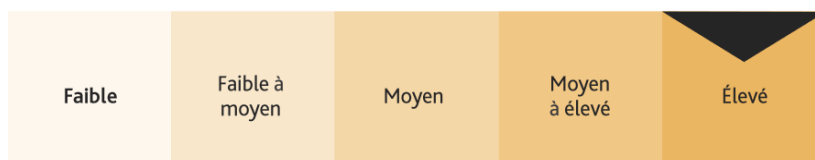
Quels sont les risques associés à ce FNB?

La valeur du FNB peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un FNB est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ». En général, le rendement des FNB très volatils varie beaucoup. Ces FNB peuvent perdre de l'argent, mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des FNB peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces FNB risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

La Société de gestion de portefeuilles FT Canada estime que la volatilité de ce FNB est **élevée**. Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du FNB d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du FNB et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du FNB, consultez la rubrique sur les facteurs de risque dans le prospectus du FNB.

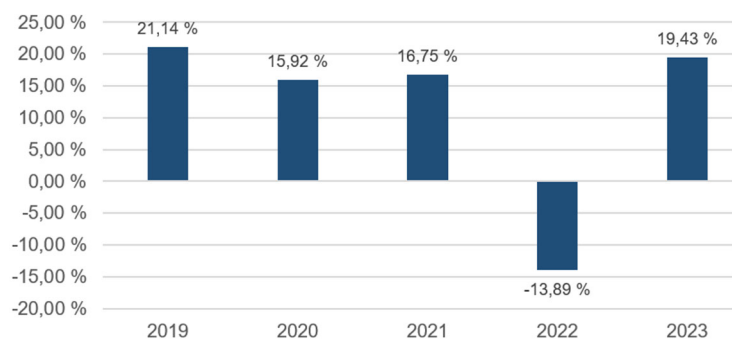
Aucune garantie – Les FNB n’offrent aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du FNB?

Cette section vous indique le rendement des parts du FNB au cours des cinq dernières années. Les frais du FNB ont été déduits du rendement² exprimé. Ils réduisent le rendement du FNB. Il est donc possible que les rendements du FNB ne correspondent pas à ceux de l’indice.

Rendements annuels

Ce tableau présente le rendement des parts du FNB pour chacune des cinq dernières années. La valeur du FNB a diminué pendant une de ces cinq dernières années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce FNB dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Rendement moyen

Une personne qui aurait investi 1 000 \$ dans des parts du FNB depuis sa création aurait 1 645,10 \$ au 29 février 2024, ce qui équivaut à un rendement composé annuel de 8,74 %.

Négociation des parts de FNB

Les FNB détiennent un ensemble de placements, comme le font les organismes de placement collectif (souvent appelés fonds communs de placement), mais leurs parts se négocient à la bourse, comme des actions. Voici quelques points à retenir lorsque vous négociez des parts de FNB.

Établissement du prix

Les parts de FNB ont deux types de prix : le cours du marché et la valeur liquidative.

Cours du marché

- Les parts de FNB sont achetées et vendues en bourse au cours du marché, lequel peut varier tout au long du jour de bourse. Des facteurs comme l’offre, la demande et les variations de valeur des placements du FNB peuvent changer le cours du marché.
- Vous pouvez obtenir les cours affichés en tout temps durant le jour de bourse. La cote vous indique le cours **acheteur** et le cours **vendeur**.
- Le cours **acheteur** est le cours le plus élevé qu’un acheteur accepte de payer si vous souhaitez vendre vos parts. Le cours **vendeur** est le cours le plus bas auquel un vendeur accepte de vendre des parts si vous voulez en acheter. La différence entre ces cours est appelée **écart acheteur-vendeur**.
- En général, plus cet écart est petit, plus le FNB est liquide. Cela signifie qu’il est plus probable que vous obteniez le prix que vous espérez.

² Le rendement est calculé en fonction de la valeur liquidative du FNB.

Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau présente le meilleur et le pire rendement des parts du FNB sur trois mois au cours des cinq dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d’assumer sur une courte période.

	Rendement	Période de trois mois se terminant	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le FNB au début de cette période
Meilleur rendement	17,85 %	31/01/2021	Votre placement augmenterait à 1 178,55 \$
Pire rendement	-15,42 %	31/03/2020	Votre placement chuterait à 845,77 \$

Valeur liquidative

Comme les organismes de placement collectif, les FNB ont une valeur liquidative qui est calculée après la fin de chaque jour de bourse et qui correspond à la valeur des placements du FNB à ce moment précis.

La valeur liquidative sert à calculer l’information financière communiquée, comme les rendements présentés dans ce document.

Ordres

Une opération s’effectue principalement de deux manières : par un ordre au marché ou par un ordre à cours limité. Un ordre au marché vous permet d’acheter ou de vendre des parts au cours du marché. Un ordre à cours limité vous permet de fixer le prix auquel vous acceptez d’acheter ou de vendre des parts.

Moment de l’opération

En général, le cours du marché fluctue davantage vers le début et la fin du jour de bourse. Il est donc préférable de passer un ordre à cours limité ou d’exécuter l’opération à un autre moment.

À qui le FNB est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- recherchent un placement à long terme
- souhaitent investir dans les titres de sociétés qui s'adonnent activement à l'utilisation de la technologie des chaînes de blocs, à des investissements dans celle-ci ou à son développement ou qui ont des produits en voie de tirer profit de cette technologie
- peuvent supporter les hauts et les bas du marché boursier

Combien cela coûte-t-il?

Cette section présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du FNB. Les frais (y compris les commissions de suivi) peuvent varier d'un FNB à l'autre.

Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les FNB et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Courtages

Il se pourrait que vous ayez à payer une commission chaque fois que vous achetez ou vendez des parts du FNB. Les commissions peuvent varier selon le cabinet de courtage. Certains offrent des FNB sans commission ou exigent un investissement minimal.

2. Frais du FNB

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du FNB.

En date du 31 décembre 2023, les frais du FNB correspondaient à 0,81 % de sa valeur, soit 8,10 \$ par tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (% de la valeur du FNB)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation du FNB. Le gestionnaire du FNB a renoncé à une partie des frais du FNB. S'il ne l'avait pas fait, le RFG aurait été plus élevé.	0,81 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais d'opérations du FNB.	0,00 %
Frais du FNB	0,81 %

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un FNB. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le FNB dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre FNB dans un compte non enregistré, les distributions du FNB s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre souscription ou acquisition dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou d'une acquisition ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus, l'aperçu du FNB ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus et d'autres documents d'information du FNB, communiquez avec la Société de gestion de portefeuilles FT Canada ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du FNB constituent les documents légaux du FNB.

Société de gestion de portefeuilles FT Canada
40 King Street Ouest, bureau 5102
Scotia Plaza, Box 312
Toronto (Ontario) M5H 3Y2

Téléphone : 416 865-8065

Sans frais : 1 877 622-5552

Courriel : info@firsttrust.ca

Site Web : www.firsttrust.ca